

# PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffier du Tribunal de commerce Mirecourt  
32 rue du Général Leclerc BP 89 - 88503 - MIRECOURT Cedex  
Téléphone : 03 29370648

Numéro du DEPOT : 2001.00385  
Date du DEPOT : 3 Juillet 2001

## Ce dépôt concerne la société :

2.16  
90 BIS RUE ZIWER PACHA  
88140 - CONTREXEVILLE

Forme juridique : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
R.C.S. : MIRECOURT B 437524473  
N° de gestion : 2001 B 049

Nous Greffier du Tribunal de Commerce Mirecourt avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

## Acte(s) déposé(s) :

Ordonnance présidentielle en date du 21 Décembre 2000

## Objet du dépôt :

Désignation d'un commissaire aux apports



à Mirecourt le 3 Juillet 2001  
Le Greffier

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Greffier (Clerk) of the Tribunal de Commerce de Mirecourt.

| Coût insertion Bodacc |              | Soit en Euro(s) |
|-----------------------|--------------|-----------------|
| Emoluments :          | 39,00        | 5,95            |
| I.N.P.I. :            | 38,00        | 5,79            |
| Frais de poste :      | 0,00         | 0,00            |
| Total H.T. :          | 39,00        | 5,95            |
| T.V.A. :              | 7,64         | 1,17            |
| <b>Total T.T.C. :</b> | <b>84,64</b> | <b>12,90</b>    |

**Facture acquittée**

## Déposant :

2.16

90 BIS RUE ZIWER PACHA  
88140 - CONTREXEVILLE

Référence :

JURIACT  
M. SARRON, T. BLIN, F. FERRY, M. THIRION  
Société d'avocats  
46 avenue Anatole France  
NANCY (M. & M.)  
Tél. 03.83.28.83.00

◆◆◆◆

REQUETE  
à Monsieur le Président  
du Tribunal de commerce de MIRECOURT

◆ Monsieur Dominique DESSEZ,  
demeurant 90 rue Ziwer Pacha à CONTREXEVILLE (Vosges),

A L'HONNEUR D'EXPOSER :

Qu'il a l'intention de constituer avec d'autres personnes une société par actions simplifiée instituée par la loi n° 94-1 du 3 janvier 1994 et régie par les dispositions des articles 1832 à 1844-17 du Code civil, les dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée ainsi que par ses statuts et dont les caractéristiques seraient les suivantes ;

- ⇒ Dénomination : « 2.16 »
- ⇒ Siège : à CONTREXEVILLE (Vosges) Zone commerciale, lieudit « La Chaille » rue Ernest Daudet,
- ⇒ Objet principal : commerce de détail en articles et vêtements de sport et de loisirs
- ⇒ Capital : 122.000 euros, divisé en 12.200 actions de 10 euros de nominal chacune, de même catégorie, à souscrire en nature et en numéraire et à libérer totalement lors de la souscription.

Que cette société par actions simplifiée recevrait, d'une part, des apports en numéraire d'un montant envisagé de 42.000 euros et, d'autre part, un apport en nature d'un montant de 80.000 euros fait par Monsieur Dominique DESSEZ, demeurant à 90 rue Ziwer Pacha à CONTREXEVILLE (Vosges) et consistant en 175 parts sociales de la SARL BOULANGERIE PATISserie L'ESPLANADE au capital de 50.000 francs dont le siège social est à CONTREXEVILLE (88900) 90 rue Ziwer Pacha.

C'est pourquoi, conformément aux articles 80, alinéa 1er, 84 et 86 de la loi du 24 juillet 1966 et en application des articles 64, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire aux apports qui aura pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport en nature qui doit être fait par Monsieur Dominique DESSEZ, et d'établir un rapport qui sera soumis aux futurs associés de la société par actions simplifiée "2.16".

Présentée à MIRECOURT

Le 20.12.2000



## ORDONNANCE

- 3 JUIL. 2001

Nous, Jean PRIOT

Président du Tribunal de commerce de MIRECOURT, assisté de Brigitte BABELOT Greffier

Vu :

- ◆ la requête présentée par Monsieur Dominique DESSEZ fondateur d'une société par actions simplifiée en voie de formation, qui serait dénommée 2.16 et aurait son siège social à

Vu :

- ◆ les articles 80, alinéa 1er, 84 et 86 de la loi du 24 juillet 1966 ainsi que les articles 63, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967,

Désignons :

Monsieur Jacques SOURDOT, né le 7 mars 1956 à NOSSONCOURT (Vosges), domicilié professionnellement à RAMBERVILLERS (Vosges) 9, rue du Docteur LAHALLÉ,

comme commissaire aux apports avec pour mission :

- ⇒ de décrire l'apport en nature que doit faire Monsieur Dominique DESSEZ à la société par actions simplifiée en voie de formation sus-désignée, d'indiquer le mode d'évaluation retenu et les raisons de ce choix,
- ⇒ d'affirmer que la valeur dudit apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie,
- ⇒ de dire s'il résulte de cet apport un avantage particulier,
- ⇒ de tout ce qui précède, établir un rapport qui sera tenu, à l'adresse prévue du siège social, à la disposition des futurs associés trois jours au moins avant la signature des statuts.

Disons que Monsieur Jacques SOURDOT pourra, s'il l'estime utile, se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix.

Disons qu'en cas de difficulté au sujet des honoraires dus à Monsieur Jacques SOURDOT lesdits honoraires seront taxés par nos soins.

Disons qu'en cas de difficulté, il nous en sera référé.

Fait et ordonné à MIRECOURT

En notre Palais de Justice

Le 21 décembre 2000 en deux exemplaires

LE PRESIDENT



LE GREFFIER



12 exemplaire